



Facture d'eau impayée par mes locataires.

Par **laufra2330**, le **28/05/2008** à **13:43**

Bonjour,
Je suis propriétaire d'un appartement mis en location. Mes locataires ne paient plus leur loyer depuis 18 mois. Une procédure d'expulsion est en cours.
Le gros problème est qu'ils n'ont pas payé leur facture d'eau et le fournisseur d'eau veolia va couper le compteur. J'ai pris contact avec Veolia qui me demande de payer la facture d'eau à leur place puisque je suis propriétaire. Est ce légal ?
Le montant de la facture s'élève à 1000 euros. Mes locataires indécents quittent les lieux le 15/06/2008. Si je veux relouer mon appartement, l'eau devra être rétablie.
Dois je vraiment payer la facture de mes locataires pour relouer.
Merci pour votre aide .
Bien cordialement.

Par **Erwan**, le **28/05/2008** à **23:08**

Bjr,
Si l'abonnement d'eau est au nom des locataires, la dette est la leur.
Vous n'avez pas à payer les dettes des tiers malgré l'insistance de veolia.
Si l'eau est coupée, les locataires indécents partiront plus vite !
Si vous relouez l'appartement, les nouveaux locataires prendront un nouvel abonnement à leur nom.
La facturation de l'eau est liée à la consommation et non à la propriété de l'appartement.
Ne payez pas. Ne mettez jamais les abonnements à votre nom.

Par **laufra2330**, le **29/05/2008** à **06:49**

Bonjour
un grand merci pour la réponse et votre rapidité.
cordialement